



# FORMATION

## Autisme : approche comportementale et développementale (formation de base)

L'analyse du comportement appliquée (Applied Behavior Analysis) est la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des modifications environnementales dans **le but de produire des améliorations socialement significatives du comportement humain.**

### Une approche développementale et comportementale

Au sein de l'Association ABA Côte-d'Or, nos interventions et les interventions que nous enseignons, sont fondées sur la recherche mais notre objectif est *d'enseigner les stratégies pratiques* pour les familles et les personnes intervenant auprès de leur enfant avec autisme et autres TED.

Notre objectif est avant tout, d'enseigner des compétences dans l'environnement naturel. Aussi, nous guidons les familles et les intervenants afin d'enrichir la façon d'apprendre spécifique de l'enfant présentant des TED.

**Notre approche est basée sur l'application des principes de l'ABA, avec des programmes d'intervention à référence développementale.**

**Pour chaque compétence enseignée, nous prenons en compte les questions suivantes :**

- **Comment est-ce que ce principe s'applique au développement de l'enfant ?**
- **Quelles sont les possibilités de l'application de ce principe dans la vie de l'enfant avec troubles du développement et de sa famille ?**



**Formation ABA**

**2 jours/14 heures**

**Juin 2016**

## Quels sont les objectifs de la formation ?

- Apporter des connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement
- Acquérir les bases des principes comportementaux et développementaux
- Comprendre l'application des stratégies comportementales et développementales
- Apprendre à reconnaître les différents troubles et identifier l'intervention adaptée pour le traitement de ces troubles
- Comprendre comment développer les objectifs d'un plan individuel de traitement ABA



## Modalités de déroulement

**Dates :** 06 et 07 juin 2016

**Lieu :** 18, rue Saint Vincent de Paul – 21000 DIJON

**Durée :** 14 heures d'enseignement divisées en 2 journées de 7h

**Publics concernés :**

- Familles
- Professionnels intervenant auprès d'enfants avec autisme ou autres TED (psychologues, orthophonistes, éducateurs, enseignants...)
- AVS, étudiants

**Moyens pédagogiques :** vidéoprojecteur, supports de cours, diaporamas

**Méthodes pédagogiques :** exposés théoriques, études de cas, présentations de vidéos, discussions

**Contrôle de l'action :** évaluation de la formation par les stagiaires.

**Type d'action de formation :** L.6313-1 du code du travail : adaptation et développement des connaissances.

**A l'issue de la formation :** attestation de présence remise au stagiaire à l'issue de la session sur vérification de la feuille d'émargement signée par les participants. Remise d'une attestation de fin de formation.

**Formatrices :** la formation se déroulera en anglais avec traduction simultanée

- Diane Lynch Fraser Ed.D BCBA. Board Certified Behavior Analyst Titulaire d'un Doctorat en Développement de l'Enfant en Education Spécialisée de l'Université de Columbia, N.Y. Elle est également co-fondatrice de l'AF-LPA, Association Française – les Professionnels de l'ABA.
- Deborah Esmail, BCBA. Traductrice.

**Coût\* par participant :**

- Individuel : 180 euros
- Professionnel pris en charge au titre de la formation continue : 360 euros
- Profession libérale : 300 euros

*\*Montant non assujetti à la TVA, hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire*

**Modalités de règlement :** règlement à joindre avec le bulletin d'inscription. Le prélèvement sera effectué après la formation.

## Contenu de la formation

---

Nos formations sont conformes aux Recommandations de l'HAS et l'ANESM.

### Jour 1 – 7 heures

- Définition du Trouble du Spectre Autistique
- Pathologies associées
- Particularités des enfants avec autisme : troubles de la communication, troubles émotionnels, sensoriels, moteurs, cognitifs.
- Principes de l'ABA
- Définition et concepts de base en ABA
- Application de l'ABA avec le modèle PRT
- Stratégies d'enseignement

### Jour 2 - 7 heures

- Distinction des différents types d'enseignement : leçon distincte et leçon séquentielle
- Guidance et estompage
- Façonnement

Cadres de travail : à table et en environnement naturel

- Généralisation et maintien des acquis
- Collecte de données

## INSCRIPTION

Inscription dès réception du bulletin ci-dessous complété, accompagné de votre règlement, et jusqu'à concurrence des places disponibles. Le dossier est à renvoyer à l'adresse suivante :

**ABA Côte-d'Or**  
**18, rue Saint Vincent de Paul**  
**21000 DIJON**

## ABA CÔTE-D'OR

---

Association Loi 1901  
Déclaration d'activité n°26 21  
03344 21  
Cet enregistrement ne vaut pas  
agrément de l'État  
SIRET 79956825800013  
NAF 8891 B  
Siège social : ABA Côte-d'Or  
Maison des Associations Boîte  
TT7  
2 rue des Corroyeurs – 21068  
DIJON aba.cotedor@gmail.com

Retrouvez-nous sur le Web :  
[aba-cotedor.fr](http://aba-cotedor.fr)





# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent le centre de formation **ABA Côte-d'Or**.  
Elles s'adressent aux entreprises et aux particuliers.

## 1. INSCRIPTION

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par ABA Côte-d'Or :

- d'un bulletin d'inscription, complété et signé
- du règlement des frais de formation

Tant que le bulletin d'inscription dûment renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, ABA Côte-d'Or se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

Dès réception de votre bulletin d'inscription une lettre de confirmation vous sera adressée.

Avant le démarrage de la formation vous seront transmis :

- un courrier de convocation avec plan d'accès et horaires
- une convention de formation professionnelle en deux exemplaires dont un à retourner dûment cacheté et signé

A l'issue de la formation vous seront adressées :

- une attestation de présence
- une facture

## 2. TARIFS

- Nos prix sont exonérés de TVA.
- Les tarifs, indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant.

Les repas du participant, ses déplacements, son hébergement ne sont pas compris dans le prix des formations.

## 3. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Inscription à titre individuel : le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué par chèque libellé à l'ordre de «ABA Côte-d'Or ». Le prélèvement s'effectuera après la formation.

- Inscription par l'Employeur : le règlement doit intervenir au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la facture adressée à l'issue de la formation. En cas de paiement effectué par un organisme payeur (OPCA...), il vous appartient de vous assurer avant l'inscription de votre prise en charge par l'organisme que vous aurez désigné (en cas de non prise en charge, la formation sera facturée à l'entreprise).

Les heures de formation non suivies ne sont pas prises en charge par l'OPCA, et seront alors facturées directement à l'entreprise.

Toute formation commencée est due intégralement.

Dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

## 4. CONDITIONS D'ANNULATION

• Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.

• A moins de 10 jours et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, 50% du règlement seront dus à l'Organisme de Formation

• A partir du 1er jour de formation, la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est insuffisant.

## 5. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 dite « informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

## 6. LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige.